

ALGERIE

Ville de Constantine J'ai l'honneur de retourner la dépêche ci-jointe de

Commissariat de Monsieur le Préfet à Monsieur le Commissaire Central en

Police lui faisant connaître que le 27 Mars à six heures 1/2 du
du 2^e arrondt soir, le sieur Benaggoun Smaïn ben Hamou, chaouch de Me Né-

N° IO66 groni, amenait à mon commissariat le nommé " SLIMANI " Ah-

***** med ben Belkassem blessé à la tête. Celui-ci m'a déclaré q
qu'il venait d'être frappé par deux cordonniers israéli-
tes ~~à~~ auxquels il marchandait une paire de souliers. J'ai
ouvert aussitôt une enquête et le ~~ex~~ lendemain j'ai pré-
senté à M. le Procureur de la République les nommés AZIZA
Eliaou et ADDA Messaoud, cordonniers, non repris de justice,
qui n'ont jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucune remarque
défavorable. Ceux-ci prétendent avoir été provoqués par
l'indigène qui était accompagné de deux de ses coréligion-
naires et qu'il a pris la fuite après avoir frappé l'un d'
eux. C'est rue de France qu'une cinquantaine de personnes
présentes l'auraient arrêté et frappé.

Le dossier m'a été retourné hier par M. le Procureur
de la République pour complément d'enquête, et notamment p
pour une nouvelle confrontation entre les inculpés et les
plaignant, mais celui-ci dont sans doute les blessures n'
étaient pas aussi graves que le certificat médical l'indi-
quait, a quitté Constantine pour retourner à son pays d'o-
rigine. Le dossier sera dès demain matin retourné au Par-
quet.

Pour calmer l'effervescence que cette affaire pourrait
causer, des agents ont été désignés pour stationner en per-
manence place Négrier et éviter le retour de pareils faits
Je dois d'ailleurs vous faire connaître que ni hier, ni au-
jourd'hui, je n'ai remarqué le moindre mouvement tant parmi
la population israélite que parmi la population indigène.

J'exercerai d'ailleurs personnellement une surveillance ^{tout}
des plus actives et de tous les instants pour parer à ~~tout~~
~~un~~ évènement qui pourrait ~~me~~ ~~par~~ survenir.

A noter que ce matin le même Benaggoun Smaïn m'a encore
amené un jeune indigène qui venait d'être frappé rue Vieux
par des israélites et m'a produit un certificat médical du
docteur MOUSSA. De l'information que j'ai ouverte ~~aussitôt~~
aussitôt il résulte que cet indigène a été frappé d'un coup
de soulier au visage par une femme israélite qu'il avait in-
juriée de la façon la plus grossière alors que cette derniè-
re l'a surpris dans son corridor, et l'a supposé être l'au-
teur du vol d'une bassine en cuivre dont elle a été victime
il y a une quinzaine de jours.

Constantine, le 31 Mars 1913.

Le Commissaire de Police

Signé : FREYCHET

Par copie conforme
Le Commissaire Central
Freychet